



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-084

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze octobre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO et Fabien MICHEL.
Excusée : Laurence COLLADO représentée par Raymond BORIO
Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages exprimés : 15

CREATION D'UN EMPLOI AU SERVICE ÉCOLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires la commune a choisi de mettre en place les nouvelles activités périscolaires le vendredi après-midi de 13h30 à 15h30 en partenariat avec l'Odel Var et la participation du personnel communal.

Il a donc été nécessaire de procéder à des modifications d'horaires pour les agents communaux du service scolaire.

Mme Aude ABIME, Adjointe aux affaires scolaires a réorganisé les emplois du temps du personnel communal affecté à l'école, notamment celui de notre ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecoles Maternelles).

Le Maire propose de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé en Ecoles Maternelles Principal 2^{ème} classe à temps complet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé en Ecoles Maternelles Principal 2^{ème} classe à temps complet,

DECIDE de modifier en conséquence le tableau des effectifs en vigueur,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget communal exercice 2015,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

